

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE399

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 15

A la seconde phrase de l'alinéa 55, substituer au mot :

« saurait »,

le mot :

« peut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.